



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Turquie

Question écrite n° 44937

Texte de la question

M. Alain Ferry tient à faire remarquer à M. le ministre délégué aux affaires européennes que la situation des libertés reste préoccupante en Turquie, État membre du Conseil de l'Europe. La Turquie va être à l'ordre du jour de la prochaine Commission des droits de l'homme de l'ONU (mars et avril 1997). Il serait nécessaire que les gouvernements de l'Union européenne, et le gouvernement français en particulier, adoptent une attitude ferme et résolue à la Commission des droits de l'homme à l'ONU pour qu'une résolution claire, sans ambiguïté, soit adoptée, rappelant que la Turquie a systématiquement ignoré les demandes de visites des différents rapporteurs spéciaux des Nations Unies et condamnant la Turquie pour ses violations massives des droits de l'homme, et d'autre part, pour que cette résolution incite le gouvernement turc à inviter le rapporteur sur la torture, le rapporteur sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, et le groupe de travail des Nations Unies sur les disparitions involontaires et forcées. Il lui demande ce qu'il compte entreprendre par rapport à ces violations des droits de l'homme en Turquie.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre délégué aux affaires européennes sur la situation des droits de l'homme en Turquie. L'Union européenne et ses États membres ont fait du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales la base du rapprochement entre la Turquie et l'Union. Ils souhaitent, en effet, que le rapprochement euro-turc ne se traduise pas en termes exclusivement économiques mais aussi politiques et que la Turquie adhère pleinement aux valeurs démocratiques sur lesquelles reposent nos sociétés, valeurs qu'Ankara a acceptées en devenant membre du Conseil de l'Europe. La France, avec ses partenaires européens, a adopté une position similaire au sein de la commission des droits de l'homme des Nations unies. C'est avec une extrême attention que nous avons suivi la visite du comité de prévention de la torture du Conseil de l'Europe en Turquie, qui a eu lieu en septembre, conformément à l'engagement pris par les autorités turques en juillet dernier. C'est dans le même esprit que l'Union européenne invite les autorités turques à autoriser également les visites des rapporteurs spéciaux des Nations unies. De son côté, le nouveau gouvernement turc a fait de l'amélioration des droits de l'homme une priorité dans son programme de coalition. À ce titre, le vice-Premier ministre, le ministre des affaires étrangères, Mme Ciller, a annoncé, le 17 octobre, une première série de réformes visant en particulier à réduire la durée de la garde à vue, renouant ainsi avec le processus de libéralisation entamé, notamment, en 1995. Il s'agit là d'un pas dans la bonne direction. La France espère une mise en œuvre effective et rapide de ces mesures et encourage les autorités turques à poursuivre dans cette voie.

Données clés

Auteur : [M. Ferry Alain](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44937

Rubrique : Politique exterieure

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 11 novembre 1996, page 5846

Réponse publiée le : 16 décembre 1996, page 6585